

**DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN TABOURET DE BRANCHEMENT A
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Formulaire 1**

Date de réception du dossier :

I. Identification du propriétaire payeur

Nom et prénom :		
Forme juridique* :		
Nom et prénom de son représentant* :		
Adresse de facturation :		
Commune :		Code postal :
N° de téléphone :		Email :
N° Permis de construire :	Superficie habitable de la construction :	m ²
	Superficie habitable déjà existante :	m ²

**Ne concerne que les entreprises et les sociétés*

II. Nature et origine de la demande

<input type="checkbox"/> Viabilisation d'un terrain <input type="checkbox"/> Raccordement d'une habitation individuelle en construction <input type="checkbox"/> Raccordement d'une habitation individuelle existante <input type="checkbox"/> Raccordement d'un local commercial en construction <input type="checkbox"/> Déplacement d'un branchement existant <input type="checkbox"/> Mise en conformité d'un rejet existant <input type="checkbox"/> Réhabilitation d'une construction en plusieurs logements <input type="checkbox"/> Suppression d'un assainissement non collectif
--

III. Données Techniques

Adresse exacte du branchement à réaliser :
N° de la voirie :
Numéro cadastral de la parcelle à desservir :
<u>Diamètre du branchement</u> d'EU souhaité : Ø 125 : pour une habitation <input type="checkbox"/> Ø 160 : pour un immeuble collectif <input type="checkbox"/>

Ø 200 : pour un lotissement

Profondeur du branchement souhaité (la profondeur type est de 1.20m) : Prof =
Sous réserve de la faisabilité technique dû à la présence de réseaux existants dans l'emprise du chantier.

Croquis manuscrit détaillé ci-dessous :

IV. PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT :

- **Plan de situation cadastral (1/1000)**
- **Plan de masse (ou croquis manuscrit détaillé)**
- **Le formulaire de déclaration PFAC dûment rempli**

Le délai de réalisation des travaux est de 3 mois à compter de la présente demande. Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de la réglementation et des prescriptions qui lui ont été remises avec la demande de branchement. L'acceptation vaut engagement.

Le paiement s'effectuera par le biais d'un titre de recette transmis par le Trésor Public après achèvement des travaux. Le montant du forfait branchement est celui du montant en vigueur au moment de la réalisation des travaux. Pour information, le tarif pour l'année 2024 est de 2 000 € HT dans la limite de 10 ml puis 200 €/ml supplémentaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du tarif lié à ma demande.

Je déclare avoir reçu un exemplaire du Règlement d'assainissement collectif

par voie électronique

par papier

et en avoir pris connaissance et accepter ses clauses,

A le.....

Le propriétaire payeur